

PROCES-VERBAL SOUS SEING PRIVE DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'ORES

TENUE LE 16 JUIN 2022

À NAMUR-EXPO, AVENUE SERGENT VRITHOFF 2 À 5000 NAMUR

L'Assemblée générale est ouverte à 10 h sous la présidence de Monsieur Karl DE VOS.

Le bureau est constitué de Madame Rosalia TUDISCA, secrétaire,
de Madame/Monsieur *Vuytens*
et de Madame/Monsieur *Fronsen*, tous deux scrutateurs.

Les associés sont dûment représentés et la liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour qui figurent dans la convocation adressée aux actionnaires en date du 13 mai 2022 et ce, dans le respect des articles 23 et suivants des statuts.

Ont été mis à la disposition des actionnaires, via le site internet de la société, le rapport financier de la société dont chacun a pu prendre connaissance, comprenant le rapport de gestion 2021 et également le bilan et les comptes 2021, le rapport du Commissaire-Réviseur, RSM-InterAudit, représentée par Monsieur Thierry Lejuste, Réviseur d'entreprises.

Tous ces éléments ont été portés à la connaissance du Conseil d'entreprise de la société le 13 juin 2022 (attestation en annexe).

1° Rapport annuel 2021, en ce compris le rapport de rémunération

Il est souligné que ce document a été mis à disposition des actionnaires sur le site internet en date du 13 mai 2022 en sorte que tous ont pu en prendre connaissance.

L'Assemblée approuve le rapport annuel 2021, en ce compris le rapport de rémunération, tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2° Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021

- Présentation des comptes ;
- Présentation du rapport du Réviseur ;
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, des rapport de gestion et règles d'évaluation.

Il est souligné que ces rapports ont également été mis à disposition des actionnaires sur le site internet en date du 13 mai 2022 en sorte que tous ont pu en prendre connaissance. Notification est faite du rapport du Commissaire-Réviseur et l'Assemblée générale ne formule aucune observation.

L'Assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3° Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2021

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée donne, par vote spécial et distinct, décharge à Mesdames et Messieurs les administrateurs en ce qui concerne l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2021.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4° Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2021

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée donne, par vote spécial et distinct, décharge à Monsieur le Commissaire-Réviseur Thierry Lejuste représentant la société RSM, membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, en ce qui concerne l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2021.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5° Nomination du réviseur pour les exercices 2022-2024 et fixation de ses émoluments

L'Assemblée générale nomme le cabinet BDO Réviseurs d'Entreprises srl représenté par Monsieur Christophe Colson, représentant permanent, aux fonctions de commissaire-réviseur pour les exercices comptables 2022, 2023 et 2024, sur la base de l'examen des offres reçues et de la proposition d'attribution faite par le Conseil d'administration d'ORES lors de sa séance du 27 avril 2022.

L'Assemblée générale fixe les émoluments comme suit :

- un montant forfaitaire de 370.500,00 € HTVA (dont un montant de 72.500,00 € HTVA est dévolu aux missions d'ORES sc) pour les exercices comptables 2022 à 2024 pour la mission légale de contrôle des comptes d'ORES sc, ORES Assets sc et Connexio sc, telle que décrite dans le cahier des charges ;
- un taux horaire de 95,00 € HTVA pour les missions particulières d'ORES sc, ORES Assets sc et Connexio sc réalisées pendant la durée du marché.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6° Nominations statutaires

L'Assemblée générale d'ORES prend acte des démissions au 30 avril 2022 de Madame Ludivine Gauthier, Messieurs Didier Donfut, Roger Franssen et Philippe Lefèbre.

Ces quatre mandats sont actuellement vacants et feront l'objet d'une cooptation par le Conseil d'administration en application de l'article 14 des statuts et de la composition-miroir des Conseils d'administration d'ORES Assets et ORES.

Monsieur le Président constate que l'Assemblée générale vient ainsi de statuer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée à 19 h 15

Le présent procès-verbal est adopté séance tenante.

DONT PROCES-VERBAL

Clos lieu et date que dessus, à Namur.

Lecture faite, le Président de l'Assemblée, le Vice-président du Conseil d'administration et le Secrétaire ont signé le présent procès-verbal.

Rosalia TUDISCA
Secrétaire

Yves BINON
Vice-président
du Conseil d'administration

Karl DE VOS
Président





ATTESTATION

Le Conseil d'entreprise de la société ORES, régulièrement convoqué, s'est réuni ce 13 juin 2022 pour l'information économique et financière annuelle.

Les faits significatifs de 2021, les comptes de résultats et le bilan ont été analysés et commentés.

Les perspectives pour 2022 ont été exposées ainsi que les prévisions d'effectif.

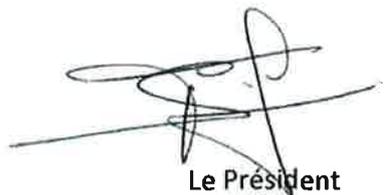
Le réviseur a remis son rapport.

Le présent document est destiné à l'Assemblée Générale d'ORES.

Fait à Gosselies, le 13 juin 2022.



Le Secrétaire
du Conseil d'entreprise



Le Président
du Conseil d'entreprise